

Reconstruction de quai – Phase 2**Structure 408****Val-Comeau, Nouveau-Brunswick****Projet No. R.097242.003**

Pavage en asphalte mélangé à chaud

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Travail connexe
- .1 Référencer aux autres sections des spécifications pour obtenir des informations connexes.
 - .2 Référencer à la section 01 33 00 pour les exigences relatives aux dessins d'atelier et aux soumissions.
- 1.2 Échantillonnage de source
- .1 Informer le représentant ministériel de la source d'agrégats proposée et lui donner accès à l'échantillonnage.
 - .2 Sur demande, au moins une semaine avant le début des travaux, soumettre des échantillons des matériaux suivants proposés pour utilisation.
 - .1 Un conteneur de 5 litres de ciment asphaltique.
 - .3 Si les matériaux ont été testés par un laboratoire d'essai indépendant au cours des 2 mois précédents et ont passé avec succès des tests correspondant aux exigences de la présente spécification, ne pas tenir compte des instructions ci-dessus et présenter les certificats d'essai du laboratoire d'essai montrant que les matériaux conviennent à ce projet.
- 1.3 Mesure pour le paiement
- .1 Se référer à la section 01 29 00.
 - .2 La fourniture de ciment asphaltique et de couche d'accrochage ne sera pas mesurée pour le paiement mais considérée comme accessoire aux travaux.
 - .3 Appliquer une couche de scellement supérieure d'une épaisseur minimale de 38 mm compactée sur la ou les couches de base existantes.

PARTIE 2 - PRODUITS

- 2.1 Matériaux
- .1 Tous les matériaux doivent être conformes aux spécifications du ministère des transports du Nouveau-Brunswick (MDTNB) pour le béton asphaltique. Ciment asphaltique conforme à la norme ASTM D946, catégorie de performance PG 58-28. Mélange de type D.
 - .2 L'entrepreneur fournira les résultats des tests précédents des

Reconstruction de quai – Phase 2**Structure 408****Val-Comeau, Nouveau-Brunswick****Projet No. R.097242.003**

Pavage en asphalte mélangé à chaud

matériaux proposés pour examen et approbation.

- .3 Soumettre la formule de composition de l'ouvrage au représentant ministériel pour approbation. La conception de la combinaison doit répondre aux spécifications du MDTNB. Ne pas modifier la composition de l'ouvrage sans approbation préalable. Si un changement de source de matériaux est proposé, une nouvelle formule de mélange de l'ouvrage doit être fournie au représentant ministériel.

PARTIE 3 - EXÉCUTION**3.1 Généralités**

- .1 Exigences relatives aux installations et équipements utilisés et au mélange, au transport, à la mise en place, au compactage et au laminage des matériaux pour répondre aux spécifications du MDTNB, sauf indication ou directive contraire.

3.2 Préparation

- .1 L'entrepreneur devra faire correspondre les nouvelles pentes avec l'asphalte existant pour garantir que le drainage de l'aire de service se fera vers les bassins de captage nouveaux et existants.

3.3 Placement

- .1 Poser le béton asphaltique selon les profondeurs, largeurs et lignes indiquées ou selon les instructions du représentant ministériel.
- .2 L'élévation finale de l'asphalte sur le revêtement existant de la rampe doit avoir une surface aussi uniforme que possible.

**3.4 Tolérances de la
finition**

- .1 La surface asphaltée finie doit se trouver à moins de 5 mm de l'élévation nominale, mais pas uniformément haute ou basse.
- .2 La surface asphaltée finie ne doit pas présenter d'irrégularités supérieures à 5 mm lorsqu'elle est contrôlée avec une règle de 4 m placée dans n'importe quelle direction.
- .3 Finition de la surface lisse, conforme aux tolérances suivantes :
 - .1 Couche de base: 7 mm en 3 m.
 - .2 Couche de scellage : 3 mm en 3 m.

3.5 Travaux défectueux

- .1 Corriger les irrégularités qui se développent avant l'achèvement du laminage en desserrant le mélange de surface et en enlevant ou en ajoutant du matériel selon les besoins.

Reconstruction de quai – Phase 2

Structure 408

Val-Comeau, Nouveau-Brunswick

Projet No. R.097242.003

Pavage en asphalte mélangé à chaud

Si des irrégularités ou des défauts subsistent après le compactage final, enlevez rapidement la couche de roulement et posez un nouveau matériau pour former une surface véritable et régulière et compacter immédiatement à la densité spécifiée.

- .2 Réparer les zones présentant des fissures ou des fissures capillaires.

FIN DE SECTION